

Préfecture de l'Aisne
2 rue Paul Doumer
02000 Laon

A l'attention de Monsieur le Préfet de l'Aisne

Boulogne-Billancourt, le 21 août 2023

Par LRAR n° 1A 203 471 3950 8

Objet : Réponse à l'avis de la MRAe concernant la demande d'autorisation environnementale afférente au parc éolien de Beaumont Nord de la société Energie 99 en vertu de l'article L. 122-1 V du Code de l'environnement.

Monsieur le Préfet,

La société Energie 99 a déposé une demande d'autorisation environnementale pour la construction et l'exploitation d'un parc éolien composé de 2 éoliennes et situé sur le territoire de la commune de Berlise, le 27 juillet 2021.

Dans le cadre de l'instruction de la demande d'autorisation, la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAe) Hauts-de-France a été consultée le 22 novembre 2022.

Nous prenons note de l'absence d'observation émise par la MRAe dans le délai réglementaire imparti. Nous considérons ainsi que le dossier de demande d'autorisation environnementale du parc éolien envisagé est assorti d'une étude d'impact de qualité satisfaisante permettant la prise en compte des enjeux environnementaux tout au long du processus d'élaboration du projet et qu'il ne soulève pas d'observation particulière de la part des services de la MRAe.

Vous souhaitant bonne réception de la présente, je vous prie de croire, Monsieur le Préfet, en l'assurance de ma haute considération.

Guillaume WENDLING
Directeur Général

